

Commune de Givry (89200)
Compt-Rendu de la séance du Conseil municipal
Jeudi 10 septembre 2026 – 18h30 – Mairie

Le jeudi dix septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de **Givry (89200)** s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Julien LANDRE, Maire**.

Présents : Madame Marie France BLANC ; Madame Sophie GLUCKMANN ; Madame Cécile HERTZ (SALVANES) ; Monsieur Olivier LESNIEWICZ ; Monsieur Patrick MERY ; Madame Ghislaine MEUNIER, 2^{ème} adjointe ; Madame Emilie MONTIGNY ; Monsieur Didier RICHOUX, 1^{er} adjoint

Absences ; Monsieur Jean-Pierre CLERIOT (excusé) qui donne pouvoir à Monsieur Julien LANDRE ; Monsieur Benoît CHAUFFARD

Désignation du secrétaire de séance : Le Conseil municipal désigne comme secrétaire de séance : Madame Ghislaine MEUNIER

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Délibération Commission d'appel d'offres CAO
3. Délibération redevances liées à la performance des réseaux d'eau potable 2026
4. Délibération redevances liées à la performance des réseaux d'assainissement 2026
5. Délibération - Facturation ONF
6. Délibération - État d'assiette ONF 2026
7. Délibération - Fixation du temps horaire de M. Patrick JAHN
8. Délibération - RIFSEEP
9. Convention de voirie - CCAVM
10. Délibération travaux de réfection de la chaussée
11. Bail de chasse
12. Éclairage public -Terrain de pétanque
13. Délibération - Projet chauffage salle communale
14. Délibération – Décision modificative
15. Sécurisation du cimetière
16. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du **5 juin 2026** est : **Adopté à l'unanimité**

2. Délibération – Commission d'appel d'offres (CAO)

Le tribunal administratif de Dijon a annulé les élections relatives à la Commission d'appel d'offres de notre collectivité.

Pour mémoire, cette commission n'est obligatoire que pour l'attribution des plus importants marchés, à compter de :

- 216 000 € hors taxes en fournitures et services ;
- 5 404 000 € hors taxes pour les travaux.

Nous pouvons, si vous le souhaitez, organiser une nouvelle élection, à compter de la notification de la décision du tribunal, ou bien rester sans cette commission et la remettre à l'ordre du jour ultérieurement si des projets de cette échelle sont envisagés.

3. **Redevances liées à la performance des réseaux d'eau potable année 2026**
4. **Redevances liées à la performance des réseaux d'assainissement année 2026**

Dans le cadre de la réforme des redevances des Agences de l'eau, les collectivités doivent appliquer des redevances en tenant compte de la performance de leurs réseaux d'eau potable et de leurs systèmes d'assainissement.

Ces coefficients sont notamment établis à partir des données relatives au **rendement et à la connaissance patrimoniale du réseau d'eau potable**, ainsi qu'à la **performance du système d'assainissement collectif**. Le principe de cette réforme est d'inciter les collectivités à améliorer leurs installations : une meilleure performance conduit à une redevance plus faible.

Pour l'année 2026, les coefficients communiqués pour notre collectivité sont les suivants :

- **Performance du réseau d'eau potable : coefficient 0,35**, soit une contre-valeur de **0,052 € HT/m³** ;
- **Performance du système d'assainissement collectif : coefficient 0,55**, soit une contre-valeur de **0,196 € HT/m³**.

Ces montants seront répercutés sur les factures des usagers conformément à la réglementation en vigueur.

Vote **Pour : 10** **Contre : 0** **Abstention : 0**

5. Délibération ONF

"Bois BOURGOGNEOUEST" Facturation électronique des ventes de bois communaux

À compter du **1er septembre 2026**, une réforme nationale rend obligatoire la **facturation électronique** pour les collectivités territoriales. Les factures devront être émises et transmises via la plateforme **Chorus Pro**.

Jusqu'à présent, l'Office national des forêts (ONF) assurait la facturation des ventes de bois pour le compte de la commune.

Afin de maintenir ce fonctionnement et de simplifier les démarches administratives, l'ONF propose deux possibilités :

- **Soit la commune émet elle-même les factures** sur Chorus Pro, à partir des éléments fournis par l'ONF ;
- **Soit la commune donne mandat à l'ONF** pour continuer à établir et à transmettre les factures en son nom. Ce service est **entièrement gratuit** et pourra être interrompu à tout moment par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Proposition : Au regard de la simplicité de cette solution et de l'absence de coût pour la commune, il est proposé au conseil municipal **de donner mandat à l'ONF pour assurer l'émission et le dépôt des factures électroniques des ventes de bois sur Chorus Pro**, conformément à la réglementation applicable à compter du 1er septembre 2026.

Cette décision permettra d'assurer la continuité de la gestion des ventes de bois sans créer de charge administrative supplémentaire pour la commune.

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6. Délibération ONF : État d'assiette 2026

Pour mémoire, les **parcelles n° 8, 7 et 6** sont désormais entièrement exploitées et leur état d'assiette est clôturé.

La **parcelle n° 5** est ouverte à l'état d'assiette depuis deux ans. Elle a été martelée, mais aucune exploitation n'a encore été réalisée.

Les **parcelles n° 4 et 3**, ouvertes plus récemment, ont également été martelées et sont prêtes à être exploitées.

Afin de faire avancer l'exploitation des parcelles ouvertes, l'ONF propose de procéder à une **vente amiable de la parcelle n° 5**, représentant **12 lignées**, à un exploitant local, sur la base d'un tarif de **6,50€ par stère de bois**. Cette vente permettrait de clôturer cette parcelle.

Concernant les besoins en affouage, les parcelles **n° 4 et 3** offrent encore un potentiel suffisant pour les affouagistes de la commune.

Par ailleurs, il est rappelé que **la campagne d'affouage 2025-2026 n'a enregistré aucun affouagiste**. Compte tenu de cette absence de demande et des parcelles déjà disponibles, il est proposé **de ne pas ouvrir de nouvel état d'assiette pour cette année 2027**.

Proposition au conseil municipal

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver la vente amiable de la parcelle n° 5** selon les conditions proposées par l'ONF ;

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- **De ne pas ouvrir de nouvel état d'assiette** pour l'année en cours, les parcelles n° 3 et 4 étant suffisantes pour répondre aux besoins éventuels des affouagistes.

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7. Délibération horaire de M. Patrick JAHN - Modification du temps de travail de l'agent technique communal

À ce jour, **Patrick, agent technique communal**, est employé sur la base de **24 heures hebdomadaires**, réparties sur **3 journées de travail de 8 heures**.

Afin de mieux harmoniser son organisation avec les horaires qu'il effectue dans la commune de **Saint-Moré**, il a sollicité une modification de son temps de travail. Il demande :

- De ramener son temps de travail de **24 heures à 22 heures hebdomadaires**,
- De mettre en place des **horaires d'été**, permettant de commencer plus tôt le matin et de terminer plus tôt dans la journée, afin de limiter le travail durant les périodes les plus chaudes, conformément aux recommandations en matière de prévention des risques liés aux fortes chaleurs.

Proposition au conseil municipal : Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la réduction du temps de travail de l'agent technique, qui passerait de **24 heures à 22 heures hebdomadaires**.
- D'autoriser la mise en place d'horaires d'été, définis par arrêté du maire en fonction des conditions climatiques et des nécessités de service.

Cette organisation permettra d'améliorer les conditions de travail de l'agent tout en maintenant la continuité du service public communal.

Vote **Pour : 10**

Contre : 0

Abstention : 0

8. Délibération RIFSEEP - Mise en place du RIFSEEP – Régime indemnitaire des agents communaux

Afin de reconnaître les responsabilités exercées par les agents communaux, leur technicité ainsi que leur engagement professionnel, il est proposé de mettre en place le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), conformément à la réglementation applicable à la fonction publique territoriale.

Ce régime indemnitaire est composé de deux éléments :

- **L'IFSE**, une indemnité versée mensuellement qui tient compte des fonctions exercées, des responsabilités, de la technicité et des contraintes du poste ;
- **Le CIA**, un complément indemnitaire annuel facultatif, attribué en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent.

Pour la commune de Givry ce dispositif concernera la **secrétaire de mairie et l'adjoint technique communal**. Les montants seront fixés par arrêté du Maire dans le respect des plafonds réglementaires et des crédits inscrits au budget communal.

La mise en place de ce régime indemnitaire permettra de valoriser les missions exercées par les agents, de reconnaître leur investissement au service de la commune et de disposer d'un dispositif conforme à la réglementation en vigueur.

Cette délibération a été visée en amont et validée par la commission Comité Social Territorial au CDG89 en date du 10/09/2026

Je vous propose donc d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour les agents communaux et de m'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires à son application, dans les conditions prévues par la délibération.

Vote **Pour : 10**

Contre : 0

Abstention : 0

9. Convention voirie CCAVM.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – travaux entretien de voirie

Délibération déjà prise le 23 avril 2026.

Délibération pour une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée travaux d'entretien des dépendances année 2026, afin d'autoriser les travaux sur notre commune, notamment les arasements.

Vote **Pour : 10**

Contre : 0

Abstention : 0

10. Délibération pour les travaux de réfection de la chaussée

Présentation – Travaux de voirie 2026

Comme évoqué lors du conseil municipal du 23 avril dernier, notre commune bénéficie d'un **fonds de concours de la CCAVM** destiné à l'entretien et à la réfection de la voirie, mobilisable jusqu'au **31 décembre 2026**.

L'enveloppe totale disponible pour les années 2024 à 2026 s'élève à **16 408,06 €**, dont **4 302 € au titre de l'année 2024**, à utiliser avant cette échéance. Par ailleurs, le budget communal prévoit **20 000 €** pour les travaux de voirie. La CCAVM finance **50 % du montant HT** des travaux éligibles.

Il est proposé de réaliser les travaux suivants :

- **Réfection de l'Allée du Château**, comprenant le rabotage et la pose d'un nouvel enrobé, pour un montant de **5 884,62 € TTC**.
- **Réfection de la voie située entre le passage à niveau et la bretelle d'accès à Avallon**, avec rabotage, calage et mise en œuvre d'un nouvel enrobé, pour un montant de **11 441,16 € TTC**.
- **Arasement de 250 mètres linéaires de bordures**, soit **200 mètres** sur le chemin de la Bataille et **50 mètres** sur la route du Moulin Rion, pour un montant de **570 € TTC**.

Après déduction des subventions, le **reste à charge pour la commune** s'élève à

10 439,21 € TTC.

Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des usagers, de préserver durablement le patrimoine routier communale et d'optimiser l'utilisation des aides financières accordées par la CCAVM.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants et à engager les travaux.

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

11. Bail de chasse

Le bail de chasse conclu en **2023** pour une durée de **3 ans** est arrivé à échéance le **30 juin 2026**. Afin de permettre à la **Société de chasse de Givry** de poursuivre son activité sur les bois communaux, il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur la conclusion d'un nouveau bail.

Après plusieurs échanges avec son président, **M. Xavier CHAUFFARD**, il est proposé de conclure un **nouveau bail d'une durée de neuf ans**, pour un montant annuel de **1 200 €**, couvrant une superficie d'environ **150 hectares**, soit **8 € par hectare**. Les autres clauses et conditions du bail actuel resteraient inchangées.

Pour mémoire, le montant du loyer était fixé à **750 € par an** jusqu'en 2023. À compter de cette date, il a été remplacé par un tarif indexé sur l'indice des prix du tabac, entraînant un mode de calcul relativement complexe. Pour la dernière année du bail, le loyer s'élevait à environ **1 145 €**.

Cette nouvelle proposition a été **acceptée par la Société de chasse de Givry**. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ce nouveau bail dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

12. Éclairage public du terrain de pétanque

L'association « **La Boule Givryate** », par l'intermédiaire de son président, **M. Benoît CHAUFFARD**, sollicite la mise en place d'un point d'éclairage public sur le terrain de pétanque situé sur le **Pâtis communale**, à proximité du tourniquet.

Dans sa demande, l'association indique qu'elle ne souhaite plus utiliser le terrain situé à proximité du monument aux morts pour les parties en soirée. L'objectif est de concentrer les activités sur le terrain du Pâtis, plus adapté à cette pratique, tout en libérant le terrain de la Grande Rue.

Afin de faciliter cette installation, un **fourreau est d'ores et déjà en attente** pour le passage des réseaux. Une demande de chiffrage et d'installation a été adressée au **SDEY le 2 août 2026**.

L'éclairage sera **piloté par la mairie**, ce qui permettra de maîtriser son fonctionnement et de l'éteindre automatiquement, à des horaires raisonnables, conciliant ainsi les besoins de l'association avec la tranquillité des riverains.

13. Délibération projet chauffage salle communale

Présentation du projet de rénovation de la salle communale

Le projet de rénovation de la salle communale, et plus particulièrement le remplacement du système de chauffage, a désormais bien avancé. Toutes les études et consultations d'entreprises ont été réalisées et je vous propose aujourd'hui de valider l'ensemble de cette opération. Les entreprises retenues après analyse des devis :

- **MORVAN ECO INSTALLATIONS** pour l'installation d'une pompe à chaleur réversible.
- **JOE SOLUTION ENERGETIQUE** pour les travaux électriques.
- **ID FROID** pour le remplacement du piano de cuisine et l'installation d'un lave-vaisselle.
- **ENEDIS** pour l'adaptation du compteur électrique et du branchement.

Détail des devis

MORVAN ECO INSTALLATIONS

- Installation de **deux pompes à chaleur réversibles** avec **quatre unités intérieures**, réparties de part et d'autre de la salle.
- **Montant : 47 693,29 € TTC**

JOE SOLUTION ENERGETIQUE

- Remplacement du tableau électrique.
- Préparation et équilibrage de l'installation en **380 V**.
- **Montant : 5 624,98 € TTC**

ENEDIS

- Remplacement du compteur électrique et du disjoncteur d'abonné.
- **Montant : 962,64 € TTC** (tarif forfaitaire)

ID FROID

- Fourniture et installation d'un nouveau piano de cuisson au gaz.
- Installation du lave-vaisselle en utilisant l'emplacement de l'ancienne gaine de chauffage.
- **Montant : 7 201,20 € TTC**

Coût total de l'opération, montant global du projet s'élève à : **61 482,11 € TTC**

Plan de financement prévisionnel

Après échange et validation du montage financier avec **Mme Cacot** (notre correspondante à la DGFIP d'Avallon) le financement de cette opération serait le suivant :

- **Subvention du Département – Pacte Territoires : 22 493,00 €**
 - Le dossier est en cours de dépôt.
- **Emprunt : 38 989,11 €**

- Emprunt envisagé sur une durée de **7 ans**.
- **FCTVA : 9 904,77 €**
 - Cette somme sera remboursée par l'État dans un délai estimé à deux ans après le paiement des travaux.

Proposition au Conseil municipal

Je vous propose aujourd'hui de :

- **Valider le projet de rénovation de la salle communale ;**
- **M'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département** dans le cadre du Pacte Territoires ;
- **M'autoriser, après notification de l'attribution des subventions, à signer les devis ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération avec les entreprises retenues.**

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Réalisation d'un emprunt auprès d'une banque à hauteur de 38 989,11€

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

14. Délibération décision modificative

- Afin d'inscrire ces nouvelles dépenses et les recettes correspondantes au budget d'investissement de la commune, je vous propose d'adopter la présente **décision modificative**.
- Cette décision modificative permettra d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation de la salle communale et d'intégrer le plan de financement prévisionnel, comprenant la subvention du Département, le recours à l'emprunt ainsi que le remboursement attendu du FCTVA.
- Je vous propose donc de valider cette décision modificative afin de permettre le lancement de cette opération dans les meilleures conditions.

DÉCISION MODIFICATIVE - PROJET SALLE COMMUNALE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant TTC	FINANCEMENTS RECETTE D'INVESTISSEMENT	Montant (€)
MORVAN ECO INSTALLATIONS	47 693,29 €	Subvention Pacte Territoires Ambition pour l'Yonne 30%	13495,53 €
		Subvention Pacte Territoires Ambition + 20%	8997,02 €
ENEDIS	962,64 €	Emprunt (5 ans)	38 989,56 €
JOE SOLUTION ENERGETIQUE	5 624,98 €	Sous Total	61 482,11
ID FROID	7 201,20 €	FCTVA (16%)	9 904,77 €
TOTAL	61 482,11 €	TOTAL	71386,88 €

Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

15. Sécurisation du cimetière

Un problème récurrent : plusieurs vols sont signalés par des administrés, notamment au cimetière du bas. Je vous invite donc à réfléchir ensemble à la mise en place d'une solution permettant de mieux protéger cet espace, tout en respectant la réglementation en vigueur.

À ce titre, plusieurs éléments doivent être pris en compte :

- La **vidéoprotection dans un cimetière est strictement encadrée**. Les caméras ne doivent pas filmer l'intérieur des concessions funéraires ni porter atteinte à la vie privée des familles.
- La **vidéoprotection de l'espace public** est possible, mais elle est soumise à une **autorisation préfectorale** et à une **information claire du public** par une signalétique adaptée. Il ne suffit donc pas d'installer des panneaux aux entrées du village.
- Les **pièges photographiques** présentent une efficacité limitée. Ils génèrent souvent un grand nombre de clichés inexploitable et une simple photographie ne permet pas toujours d'établir la preuve d'un vol ou d'identifier formellement son auteur.

Je vous propose que nous échangions sur les différentes solutions envisageables afin de renforcer la protection du cimetière tout en respectant le cadre légal.

16. Infos diverses

J'ai signé un arrêté adressé à la CCAVM afin de conserver mon pouvoir de police.

J'ai validé un devis de 900€ pour l'abattage des 4 arbres morts chemin de la bataille, pâtis et route du moulin Rion, avec évacuation par l'entreprise de M. Fabien Sallé.

Nous avons fait installer la fibre dans la salle communale, en prévision de la suppression du cuivre sur notre commune.

Nous avons installé avec Olivier LESNIEWICZ des ampoules LED dans le clocher de notre belle église qui est de nouveau éclairée.

J'ai d'autre part coupé l'éclairage après 23h sur les candélabres en extérieur du village (route de Vézelay, prise d'eau et rue du pont).

Actions remarquables :

Nous avons célébré 2 mariages civils et 2 baptêmes républicains. A cette occasion une attention leur a été offerte par la commune.

Monsieur le maire remercie l'ensemble des participants ayant pris part à l'action du 24 août à l'occasion du nettoyage de la source communale du « petit bois » à Domecy sur le Vault (cette action va appuyer notre dossier pour la réouverture de son exploitation).

L'observation de l'éclipse du 12 août sur les hauteurs du village fut une belle initiative.

Le nettoyage des restes de coupe sur la rive droite effectuée en août.

Évènements à venir :

Cérémonie du 11 novembre - La cérémonie commémorative du 11 novembre est prévue à 11h00. À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la commune à l'ensemble des administrés.

Noël de la commune - Un Noël sera organisé par la commune le samedi 19 décembre après-midi, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Repas de fin d'année de nos aînés – Un repas au restaurant à Avallon « Les capucins » sera offert par la commune le vendredi 27 novembre à 12h00 à nos aînés de plus de 70 ans résidant à Givry.

Les autres personnes souhaitant partager ce moment convivial pourront également se joindre au repas en réglant directement le prix de leur repas auprès du restaurateur.

Une coupure d'eau est à prévoir courant novembre 2026 pour permettre le nettoyage du château d'eau.

Bouche à clé – Compteur de M. HANTON

La bouche à clé située au niveau du compteur de M. Hanton est hors service et non manœuvrable. Elle devra être remplacée rapidement. Un nouveau devis est signé chez Véolia pour un montant de **1 342,91 €**.

Le premier devis de Véolia s'élevait à **2 019 €** et comprenait une **analyse des enrobés afin de vérifier la présence éventuelle d'amiante et d'hydrocarbures**.

Cette analyse représente **une charge supplémentaire à prévoir pour les prochains travaux sur nos réseaux (eau, assainissement, eau pluviale, télécom)**.

Clôture de séance à 21h35.